

# AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**EURL Avifillon – Bocneuf-La-Forêt  
56120 Les Forges de Lanouée**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 à 8h00 au jeudi 2 mars 2023 à 17h30** en mairie des Forges de Lanouée concernant la demande d'enregistrement présentée par le l'EURL Avifillon, dont le siège social est situé au lieu-dit « Bantry » 56120 Les Forges de Lanouée, en vue d'exploiter au lieu-dit « Bocneuf-La-Forêt », un élevage avicole de 34 000 à 65 625 animaux équivalents selon l'espèce.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie des Forges de Lanouée aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

**Le public peut formuler ses observations jusqu'au 2 mars 2023 à 17h30 :**

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie des Forges de Lanouée ;
- ou les adresser au préfet :
  - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SEBR/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
  - par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)